



Amiens, le 30 octobre 2017

Communiqué de presse

Dispositif hivernal d'hébergement 2017-2018



Le dispositif hivernal 2017-2018 vise à ce que toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale puisse se voir proposer une solution d'accueil adaptée à sa situation de détresse et à ce que soit évité le sans-abrisme au moment des grands froids.

Dès le 2 octobre dernier, une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement accompagné et les collectivités a été organisée par le préfet (Direction départementale de la cohésion sociale) pour garantir la mobilisation de tous et apporter des mesures complémentaires pour l'accueil des plus fragiles.

Prévention des expulsions locatives

A la veille de la trêve hivernale, 1781 dossiers ont été instruits entre le 1er janvier et le 31 octobre 2017 et seules 128 décisions d'octroi du concours de la force publique sont intervenues, soit 7 % des dossiers instruits. Ce sont 95 décisions d'octroi qui ont donné lieu à une intervention des forces de l'ordre, soit 5 % de ces mêmes dossiers.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions a ainsi émis depuis le 1er janvier 2017, 68 avis et 410 recommandations visant à prévenir l'expulsion des ménages rencontrant une dette locative.

Renfort du dispositif de veille sociale

Toute personne sans abri peut se voir orientée et accompagnée par l'UDAUS par le biais de trois dispositifs :

- le numéro unique d'appel téléphonique, le 115, pour les personnes sans abri qui est également le numéro à composer pour signaler une personne en difficulté sur la voie publique ;
- les maraudes de l'équipe mobile qui, sous l'égide du SAMU social d'Amiens métropole, va à la rencontre des personnes sans domicile, établit un premier contact et propose une aide immédiate ;
- un service intégré d'accueil et d'orientation, qui oriente les personnes après une évaluation sociale vers la solution d'hébergement ou de logement la plus adéquate.

Durant la période hivernale, les maraudes de l'UDAUS seront le cas échéant suivies de maraudes effectuées par les bénévoles de la Croix-Rouge entre 3h20 et 7h du matin.

Les personnes peuvent également se présenter à l'accueil de jour « La Passerelle » (7, route de Rouen à Amiens, géré par l'association des Maisons d'accueil l'Îlot), qui leur offre un premier accueil et leur apporte une aide matérielle.

A compter de mi-novembre, la Passerelle va ouvrir **une nouvelle halte de nuit**. Sur signalement du 115 ou de la maraude, elle permettra aux personnes les plus fragiles, ne souhaitant pas recourir aux solutions d'hébergement qui leur sont proposées, notamment dans des collectifs, de se poser dans un lieu sécurisant et apaisant, autour d'une boisson chaude et d'une collation.

Développement de l'hébergement et de l'accès au logement

1.465 places d'hébergement sont actuellement ouvertes dans la Somme aux personnes sans abri, financées par l'Etat pour plus de 10 119 000 €, composées de :
350 places d'hébergement d'insertion, 608 places d'hébergement d'urgence, un nombre variable de places hôtelières pouvant aller jusqu'à 126 places et de 381 places de logement temporaire accompagné, résidences sociales et pensions de famille.

Il est à noter l'augmentation substantielle des places d'hébergement, 147 places d'hébergement d'urgence ont été créées en deux ans, 62 places l'an passé et 85 places cette année, soit une hausse de 32 % du parc et 16 % sur la seule année 2017.

En outre, les capacités d'accueil spécifiques des demandeurs d'asile ont été augmentées par la création de 120 nouvelles places de CADA, 70 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les personnes sortant de CADA et la création de 35 mesures d'intermédiation locative pour favoriser l'intégration des réfugiés statutaires.

Durant la période hivernale, 57 places d'hébergement complémentaire vont être progressivement ouvertes :

- 24 places pour hommes et femmes à l'Abri, square Friant à Amiens, gérées par l'UDAUS et la Croix-Rouge,
- 12 places pour hommes gérées par l'association Avenir à Camon,
- 9 places pour hommes à la Passerelle,
- 5 places pour femmes allée Germaine Dulac à Amiens, gérées par l'UDAUS
- 2 places pour femmes gérées par l'association Agéna,
- 3 places pour femmes rue Thuillier, gérées par les Maisons d'Accueil l'Îlot,
- 2 places pour hommes aux Augustins, également gérées par les Maisons d'Accueil l'Îlot.

A ces capacités s'ajoutent 52 places d'hôtel, gérées par l'UDAUS, qui pourront être mobilisées autant que de besoin.

Ainsi, aucune personne ne devra rester à la rue cet hiver sans qu'une solution d'accueil ne lui soit proposée.